

État des lieux de l'accueil parascolaire dans le canton de Neuchâtel Synthèse des échanges

Dans le cadre de son état des lieux de l'accueil parascolaire romand, Pro Enfance a organisé une rencontre à Neuchâtel le 18 avril 2024 dans les locaux de la Ville. Une vingtaine de personnes représentant des services cantonaux et communaux neuchâtelois, des faitières et des écoles professionnelles, se sont réunies. L'objectif était de questionner l'organisation des prestations de l'accueil parascolaire et leur financement, la définition et le champ d'action du domaine, les défis et enjeux auxquels celui-ci est exposé, et les aspects socio-éducatifs spécifiques.

L'état des lieux de l'accueil parascolaire romand se déroule de 2022 à 2025. La démarche inclut l'accueil parascolaire en milieu collectif et l'accueil familial de jour (AFJ). Il soutient la construction d'une vision fédératrice du secteur parascolaire, permet de documenter et rendre visibles les pratiques, d'apporter des réponses spécifiques et de mettre en réseau les acteur-trices afin de renforcer l'expertise et l'action du domaine. Une rencontre similaire se déroule dans chaque canton romand. La diffusion des conclusions de l'état des lieux est prévue en 2025, avec un focus destiné aux professionnel-les de l'accueil de l'enfance et aux décideurs-euses.

Cet état des lieux permet aussi de renforcer sur le plan national la prise en compte des aspects spécifiques à l'accueil parascolaire de l'ensemble des régions linguistiques. En effet, Pro Enfance travaille en parallèle avec l'association Alliance Enfance qui traite la problématique dans les cantons germanophones, et qui entend définir conjointement les spécificités romandes avec les enjeux nationaux.

Le présent document est une synthèse des échanges qui se sont déroulés le 18 avril 2024. La Ville de Neuchâtel, l'Association Neuchâteloise des Directeurs-trices d'institutions Pré/parascolaires (ANDIP), le Service de protection de l'adulte et de la jeunesse, et l'Accueil familial de jour de Neuchâtel sont ici vivement remerciés pour leur soutien à cet événement, ainsi que toutes les personnes qui ont contribué à son bon déroulement.

Synthèse des échanges

1. Missions socioéducatives de l'accueil parascolaire

1.1. Prestations

- L'accueil parascolaire doit offrir une prise en charge de qualité en dehors des heures d'école, lors des trajets et du temps de midi. Terrain de jeu permettant l'expérimentation de l'enfant, c'est un lieu propice à l'apprentissage du vivre ensemble et la gestion de la frustration qui doit favoriser l'égalité des chances.
- Afin de répondre aux besoins de toutes les familles et à tous les corps de métiers, il s'agirait de penser un accueil plus souple en termes d'horaires tout en respectant les besoins de l'enfant.
- En ce qui concerne le temps de midi, il s'agirait d'offrir des repas équilibrés, mais également des moments de partages et d'échanges. Il est souligné qu'une prise en charge socioéducatrice de

qualité nécessite d'avoir des personnes disponibles pour les enfants afin de les accueillir avec leurs émotions. Il semblerait que certaines organisations actuelles le permettent difficilement sur le temps de midi. L'instauration de repas libres, comme le propose les accueils de Val-de-Travers, ainsi que « Le cerf-volant » en Ville de Neuchâtel semblent être des pratiques innovantes. Elles permettent aux enfants de choisir le moment du repas et de faire d'autres activités avant et après. Cela permet de faire diminuer le stress et le bruit, et d'offrir une pause de qualité aux enfants.

- L'accueil parascolaire permet de faire de la détection précoce et de la prévention, bien que ces éléments mériteraient d'être définis et approfondis, car les structures manquent de ressources pour le faire. Idéalement, l'accueil parascolaire devrait permettre un soutien à la parentalité, en accompagnant les familles sans jugement, en les informant et en leur donnant des pistes. Il s'agirait de les considérer comme des partenaires essentiels, et les remettre au centre de la vie de l'enfant. Afin de favoriser le dialogue avec les familles, il s'agirait d'avoir des personnes de références, au moins pour les enfants âgés de 4 à 6 ans.
- L'accueil parascolaire devrait permettre un accompagnement aux apprentissages scolaires ou aux devoirs surveillés. Cela sera notamment testé dans le cadre du projet pilote « ma journée à l'école » (MAE)¹.
- Il s'agirait d'assurer une place de qualité à tous les enfants et les critères de priorisation devraient être abolis. La question de la gratuité de la prestation ou au moins les activités proposées (par exemple dans le cas de MAE) est abordée.
- La prise en charge doit être adaptée aux besoins de tous, notamment des familles allophones.

1.2. Collaborations avec le réseau

- La collaboration avec l'école reste très complexe et gagnerait grandement à être renforcée. La création de lieux de rencontre institutionnalisés permettrait aux différents corps de métiers de développer des liens et une connaissance mutuelle. Les rôles et les responsabilités tout comme le champ d'action et de compétences des acteurs mériteraient d'être clarifiés. Le manque de clarté actuel a pour incidence des craintes qui créent des réticences à la collaboration et une perte de sens. Le projet MAE devrait améliorer ces aspects, en permettant aux enseignant-es de mieux connaître les réalités des éducateur-trices et à ces derniers d'intervenir dans les classes. La centralisation des partenaires et des informations permettrait également de gagner en efficacité et d'identifier les responsabilités de chacun.
- Dans un souci de cohérence, les critères de qualité et les valeurs communes autour de l'enfant devraient être partagés par l'école et les structures d'accueil parascolaire. Dans ce sens, favoriser l'engagement de personnel travaillant dans les deux institutions en parallèle est une pratique intéressante. En Ville de Neuchâtel, les écoles cherchant des assistant-es socioéducatif-ves (ASE) pour des suivis spécifiques dans les classes s'adressent à l'accueil parascolaire, qui leur propose des ASE engagés au sein de leurs structures (les personnes travaillant à 80% au maximum). La personne est ensuite engagée avec un autre contrat par l'école.
- Afin de penser en termes d'éducation de l'enfant et le mettre au centre, il s'agirait de renforcer les liens entre le pré et le parascolaire. Actuellement, les acteurs essaient de s'assurer que les informations nécessaires sont transmises pour les enfants à besoins spécifiques mais cela serait à

¹ La Ville de Neuchâtel lancera le projet d'école à journée continue dans deux collèges de la Ville dès la rentrée d'août. Le concept est ouvert à l'ensemble des enfants sur une base volontaire et permet une prise en charge de l'enfant sur l'entier de la journée. Un acteur unique organise et gère la prise en charge. Un repas de midi est proposé lors des journées complètes d'école et les devoirs surveillés sont intégrés. Une offre de loisirs facultative est intégrée, en étroite collaboration avec les associations locales, permettant des activités de découverte. Ce projet permet aux professionnel-les de collaborer en encourageant les éducateurs à entrer dans les classes et aux enseignants à accompagner l'enfant dans les repas de midi. A terme, l'objectif serait d'avoir une seule équipe autour de l'enfant.

renforcer pour tous les enfants. Il pourrait par exemple s'agir de préparer l'entrée en accueil parascolaire avec le préscolaire afin de favoriser les transitions dans le parcours de l'enfant.

- La question de la protection des données pose des problèmes dans la collaboration entre les institutions. Il s'agirait de créer une base légale et administrative soutenante et simplifier l'échanges d'informations entre professionnel·les.

1.3. Accueil des enfants à besoins particuliers

- Officiellement, les professionnel·les de l'accueil parascolaire devraient être intégrés automatiquement dans les réseaux mais cela n'est pas le cas dans la pratique.
- L'idée d'avoir un curriculum autour de l'enfant établi par le canton et décliné par les lieux d'accueil est débattue. En Suède, l'état met en place un curriculum pour les enfants de 0 à 12 ans qui donne des éléments d'orientation de prise en charge, qui se déclinent différemment selon les lieux que l'enfant fréquente. Ce sont des grands principes tels que l'égalité de genre par exemple. Cela permet d'avoir une continuité éducative entre les lieux, en orientant les approches pédagogiques et en introduisant certaines valeurs clés.
- Si le cadre légal permet l'accès à des prestations correspondant aux besoins (notamment en termes de personnels supplémentaires) il est néanmoins difficile de trouver du personnel étant donné qu'il s'agit souvent d'horaires coupés et de faibles pourcentages. Les structures communales bénéficient d'un avantage car elles peuvent proposer des taux de travail plus conséquents, en compilant les activités sur différents sites.
- Il serait nécessaire de bénéficier de compétences professionnelles complémentaires (type psychomotricien) et de personnes relais. Il s'agirait de créer des postes type coordinateur qui n'existe pas actuellement et permettrait de s'assurer de la cohérence de la prise en charge autour de l'enfant. Cela nécessite néanmoins de bénéficier de temps qui y soit dévolu et reconnu.
- La définition de « besoins particuliers » et à mettre en lien avec le taux d'encadrement et le degré de formation des équipes. Le temps hors présence enfant permet aux équipes de faire des observations de qualité et de bénéficier d'espaces échanges afin d'identifier les besoins et adapter la prise en charge.

2. Profils et degré de formation des professionnel·les

2.1. Types de profils

- Une pluralité dans les types de profils et une pluridisciplinarité dans l'équipe sont nécessaires pour répondre aux besoins des tous les enfants. Ainsi, avoir une diversité de genre, de cultures, d'âge, de parcours de vie et de formations est central.
- La création d'espaces types « Maison de l'enfant » permettrait de regrouper en un lieu des personnes pluridisciplinaires répondant à tous les besoins des enfants (infirmières, pédopsychiatrice, logopédiste, etc.).
- Il est urgent de former des professionnel·les de l'enfance et de les garder en emploi en revalorisant leurs conditions de travail, car si beaucoup sont en cours de formation, peu sont en recherche d'emploi.

2.2. Formations

- Un accueil de qualité nécessite des équipes composées à 100% de personnel qualifié, tout niveau de formation confondu (CFC, ES, HES). Le terrain constate un appauvrissement en termes de formations et de compétences et il faudrait attirer des professions externes pour avoir plus de diversité et répondre aux besoins de tous les enfants accueillis (par exemple les animateurs communautaires). Cela permettrait également de décloisonner les pratiques et les prises en charge, très en silo entre départements et services.

Pour le personnel auxiliaire, il s'agirait d'intégrer une obligation de se former dans le domaine, par exemple via l'article 32. Au minima, le personnel auxiliaire devrait suivre des formations de base lors de leur engagement.

- La question de la création d'une formation au niveau AFP est débattue. Si cela permettrait d'intégrer certains jeunes dans le métier, le risque de diminuer le degré de formation des équipes est souligné. Ainsi, si une telle formation devait voir le jour, il s'agirait de la reconnaître comme un premier pas vers le CFC, qui devrait rester la formation de base exigée.
- En termes de perfectionnement professionnel, il s'agirait de proposer aux équipes un catalogue de formations continues obligatoires, régulières et diversifiées, et des autres optionnelles ou à l'interne, selon leurs besoins. Elles devraient également être disponibles pour les remplaçant-es. L'accès à de telles formations, permettrait à l'accueil parascolaire de correspondre aux besoins des familles et à l'évolution de la société.
- Il s'agirait également de renforcer l'encadrement des personnes en formation, en ayant des conditions adéquates pour les formateurs (temps et formation).
- Le renforcement et la création de liens étroits entre les terrains et les écoles permettrait de développer les formations initiales en étroite collaboration.
- Il serait important de favoriser l'accès des directions à des formations en gestion RH et les sensibiliser à la question de la formation continue.

3. Conditions cadres pour les institutions

3.1. Taux d'encadrement et constitution des groupes

- Pour répondre aux besoins des enfants, il s'agirait de distinguer les groupes selon les classes d'âges (séparer les 4-6 ans des 6-10 ans) et différencier les taux d'encadrement selon leur degré d'autonomie. Cela pourrait prendre la forme suivante :
 - 4-6ans : 1 adulte pour 8 enfants
 - 6-10 ans : 1 adulte pour 10 enfants
 - 10-12 ans : 1 adulte pour 12 enfants.
- La question d'intégrer des taux modulables selon les réalités des institutions et de leurs est posée.
- Il serait important pour les parents que les directions soient plus régulièrement présentes sur les sites.

3.2. Infrastructures

- Une salle de repos devrait être obligatoire pour l'accueil des enfants âgés de 4 à 6 ans, et des activités calmes devraient être proposées à tous.
- Un espace de 4m² devrait être disponible par enfants et les groupes devraient être plus petits.
- Les locaux devraient être adaptés aux réalités des enfants, afin que les espaces soient plus vivables et accueillants pour eux (par exemple en incluant des jardins).

3.3. Conditions de travail

- Afin d'attirer des profils compétents, les conditions de travail doivent être améliorées. Cela signifie que le THPE soit reconnu, que les fonctions et les salaires soient revalorisés, que les formations soient financées et que les horaires coupés soient évités. Développer ces aspects revient à améliorer les moyens à disposition des professionnel·les et participe à la reconnaissance du travail, élément central pour attirer des jeunes vers la formation initiale. L'uniformisation que permettrait l'intégration d'une grille salariale de référence au niveau cantonal offrirait une plus grande cohérence dans les pratiques. Cela permettrait peut-être de faire face à la compétition intercantonale en termes d'attraction salariale des cantons limitrophes.
- Il s'agirait d'envisager l'accueil de façon plus globale. L'accompagnement des enfants ne devrait pas dépendre des horaires de travail, d'école ou de l'organisation de la famille mais correspondre

à leurs besoins. Pour cela, il s'agirait d'avoir une volonté forte au niveau cantonal et fédéral de mettre l'enfant au centre, permettant de repenser les dispositifs.

- Étant donné l'augmentation des besoins en personnel et la difficulté de les recruter, il est central de valoriser le métier afin d'encourager des personnes à s'y former. Cela passe notamment par la reconnaissance du métier par le public et une meilleure connaissance des acteurs (notamment l'OCOSP) des parcours de formation possibles (notamment la formation ES).
- Les cursus de formation en cours d'emploi sont à soutenir via le financement de la formation (notamment la formation ES d'éducateur pour les personnes ayant un CFC d'ASE).
- Les contrats du personnel engagé pour soutenir les enfants à besoins spécifiques sont à durée déterminée et ne couvrent pas les vacances d'été. Cela est à améliorer pour éviter la précarisation de ces métiers.

4. Système de gouvernance

4.1. Outils de pilotage

- Afin de sensibiliser le public et le politique aux enjeux, il s'agirait de mettre en exergue le retour sur investissement que représente un accueil de l'enfance de qualité pour l'avenir. Chiffrer l'augmentation du taux de travail des parents que permettent des projets tels que MAE et donc les augmentations d'impôt qui en résulte pourrait être une piste.
- Il s'agirait également de se faire entendre au niveau national afin de développer une voie cadre permettant un financement de l'accueil parascolaire par Berne. Pour cela, il est nécessaire de développer un lobbying politique fort, et l'importance du rôle joué par les faitières professionnelles ou plateformes régionales est soulignée.
- Connaître le nombre de personnes formées, travaillant dans le domaine, ainsi que leur âge (comme cela se fait pour les enseignants) permettrait d'avoir une vision des parcours professionnels dans le domaine mais également de mieux anticiper et évaluer les besoins (par exemple le départ à la retraite des baby boomer).

4.2. Évaluation de la qualité

- Afin de favoriser les synergies et les échanges entre les professionnel·les, il s'agirait de créer une plateforme commune d'échange permettant de mettre en avant les projets novateurs.
- Afin de mettre en avant la qualité des prestations, il serait intéressant de connaître l'avis et le degré de satisfaction des enfants, des parents et des équipes.

4.3. Pilotage financier et prise en charge financière

- Des indicateurs de pilotage financier existent mais ne sont pas utilisés pour faire du lobbying politique. Cela devrait être développé afin de renforcer le champ. Pour que des moyens supplémentaires soient mobilisés par les collectivités publiques, il faut que les besoins et les réalités soient mis en lumière pour le grand public et le politique.